

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-05-38x-00680 Référence de la demande : n°2019-00680-052-002

Dénomination du projet : Récolte de gousses de *Spiranthes d'été*

Lieu des opérations : -Département : Sarthe -Commune(s) : 72200 - La Flèche.

Bénéficiaire : Lammers Jos

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier est très sommaire, et des cartes auraient été appréciées, ainsi que plus de détails sur les différents sites.

Dans le dossier, au-delà de citer le syntaxon présent sur le site d'accueil du transfert (*Campylio - Caricetum dioicae*), un relevé de la végétation quotté aurait été souhaitable pour en connaître sa composition et structure, ainsi que son état de conservation permettant de voir certains éléments pouvant constituer une dégradation ou des processus en cours locaux (assèchement, dérive trophique, fermeture); Ces éléments visant à bien évaluer la capacité d'accueil du milieu receveur. La démarche globale semble cohérente et riche d'enseignements pour d'éventuels projets futurs.

Proposition de compléments :

- Pour les semis *in natura*, il est proposé de compléter sur certaines zones avec un décapage superficiel du sol de petite taille (espèce pionnière).
- Contacter Yves Wilcox (Société Française d'Orchidophilie) qui travaille depuis 20 ans sur cette espèce (suivi, restauration...) afin de bénéficier de conseils complémentaires.

Le CNPN soutient la nécessité de la présence de personnel du conservatoire botanique national dans le cadre des prélèvements.

Les prélèvements effectués ne semblent pas être de nature à porter atteinte aux populations en place. Pour cette espèce emblématique et menacée, le CNPN demande à être destinataire d'une copie des résultats de cette réintroduction en complément des DREAL et Conservatoire botanique concernés.

En conclusion, le CNPN émet un avis favorable sous conditions (conditions citées précédemment dans le présent avis et avec possibilités de prélèvements jusqu'en 2021).

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 7 août 2020

Signature :

